



Année scolaire 2024/2025

BP 195 – 98775 AVATORU
TEL : 40 93 13 40

Mail : gest@clgrang.education.pf / sec-int@clgrang.education.pf

FICHE INTENDANCE

ELEVE :

Nom : Prénoms (dans l'ordre de l'Etat- Civil) :

Né(e) le : Classe : Numéro DN de l'enfant (carte CPS) :

RESPONSABLE FINANCIER : Personne qui perçoit les aides (CPS, bourse) et paie les frais scolaires (factures de cantine) parents mère père tuteur (avec justificatif officiel)

Nom et Prénom du responsable financier :

Tél : Mail :

FOURNIR OBLIGATOIREMENT avec la fiche intendance : **Le RIB COMPTE COURANT** du responsable financier. Le RIB complet doit comporter les : 5 chiffres (code banque) / 5 chiffres (code guichet) / 11 chiffres (n° de compte) / 2 chiffres (clés). **PAS DE RIB DE COMPTE D'EPARGNE**

BOURSE : J'ai fait une demande de bourse OUI NON

CANTINE :

INT *inscription/réinscription de mon enfant à l'internat pour l'année. Je m'engage à ce qu'il en respecte le règlement. Le paiement se fait chaque trimestre (3 X 33 000FCP dans l'année scolaire) auprès du gestionnaire (par chèque, espèces ou virement bancaire). Tout élève qui n'a pas payé sa cantine à la fin de l'année scolaire ne pourra être réinscrit à l'internat*

DP *inscription/réinscription de mon enfant à la demi-pension pour l'année. Je m'engage à ce qu'il en respecte le règlement. Le paiement se fait chaque trimestre (3 X 16 500FCP l'année scolaire) auprès du gestionnaire (par chèque, espèces ou virement bancaire). Tout élève qui n'a pas payé sa cantine à la fin de l'année scolaire ne pourra être réinscrit à la demi-pension.*

INT/DP : tout trimestre entamé est dû ; le changement de régime est autorisé en fin de trimestre pour le trimestre suivant.

EXT *mon enfant ne mange à la cantine*

➔ Dès la fin des cours du matin il pourra quitter l'établissement et sera donc sous la responsabilité de ses responsables légaux jusqu'à son retour au collège pour les cours de l'après-midi.

REMISE DE PRINCIPE :

La famille peut bénéficier d'une réduction des frais de demi-pension s'il y a au moins 3 enfants demi-pensionnaires scolarisés dans un collège ou lycée public et non boursiers (remettre obligatoirement les certificats de scolarité à l'Intendance)

NOM ET PRENOM DES AUTRES ENFANTS	Etablissement scolaire	CLASSE	Régime (DP/EXT)

Fait à, le

Signature du ou de la responsable légal(e) :



BP 195 – 98775 AVATORU
TEL : 40 93 13 40

Mail : gest@clgrang.education.pf / sec-int@clgrang.education.pf

Année scolaire 2024/2025

FICHE INTENDANCE

ELEVE :

Nom : Prénoms (dans l'ordre de l'Etat- Civil) :

Né(e) le : Classe : Numéro DN de l'enfant (carte CPS) :

RESPONSABLE FINANCIER : Personne qui perçoit les aides (CPS, bourse) et paie les frais scolaires (factures de cantine) parents mère père tuteur (avec justificatif officiel)

Nom et Prénom du responsable financier :

Tél : Mail :

FOURNIR OBLIGATOIREMENT avec la fiche intendance : **Le RIB COMPTE COURANT** du responsable financier. Le RIB complet doit comporter les : 5 chiffres (code banque) / 5 chiffres (code guichet) / 11 chiffres (n° de compte) / 2 chiffres (clés). **PAS DE RIB DE COMPTE D'EPARGNE**

BOURSE : J'ai fait une demande de bourse OUI NON

CANTINE :

INT *inscription/réinscription de mon enfant à l'internat pour l'année. Je m'engage à ce qu'il en respecte le règlement. Le paiement se fait chaque trimestre (3 X 33 000FCP dans l'année scolaire) auprès du gestionnaire (par chèque, espèces ou virement bancaire). Tout élève qui n'a pas payé sa cantine à la fin de l'année scolaire ne pourra être réinscrit à l'internat*

DP *inscription/réinscription de mon enfant à la demi-pension pour l'année. Je m'engage à ce qu'il en respecte le règlement. Le paiement se fait chaque trimestre (3 X 16 500FCP l'année scolaire) auprès du gestionnaire (par chèque, espèces ou virement bancaire). Tout élève qui n'a pas payé sa cantine à la fin de l'année scolaire ne pourra être réinscrit à la demi-pension.*

INT/DP : tout trimestre entamé est dû ; le changement de régime est autorisé en fin de trimestre pour le trimestre suivant.

EXT *mon enfant ne mange à la cantine*

➔ Dès la fin des cours du matin il pourra quitter l'établissement et sera donc sous la responsabilité de ses responsables légaux jusqu'à son retour au collège pour les cours de l'après-midi.

REMISE DE PRINCIPE :

La famille peut bénéficier d'une réduction des frais de demi-pension s'il y a au moins 3 enfants demi-pensionnaires scolarisés dans un collège ou lycée public et non boursiers (remettre obligatoirement les certificats de scolarité à l'Intendance)

NOM ET PRENOM DES AUTRES ENFANTS	Etablissement scolaire	CLASSE	Régime (DP/EXT)

Fait à, le

Signature du ou de la responsable légal(e) :